



la Chambre de commerce
du Montréal métropolitain

Garder le cap sur la croissance

.....
Recommandations en vue du dépôt du budget 2020-2021

Mémoire présenté à M. Éric Girard, ministre des Finances du Québec

4 février 2020

Table des matières

Préambule	3
Contexte	3
Introduction.....	3
1. Améliorer l'accès à la main-d'œuvre qualifiée	5
2. Renforcer la compétitivité des entreprises et alléger le fardeau fiscal des particuliers	7
3. Positionner le Québec comme leader de la lutte aux changements climatiques	10
4. Réaliser les projets métropolitains structurants pour l'économie	12
Conclusion.....	14
Synthèse des recommandations	15

Préambule

La Chambre de commerce du Montréal métropolitain compte plus de 7 500 membres. Sa mission est d'être la voix du milieu des affaires montréalais et d'agir pour la prospérité de la métropole. La Chambre s'engage dans des secteurs clés du développement économique en prônant une philosophie d'action axée sur l'engagement, la crédibilité, la proactivité, la collaboration et l'avant-gardisme. La Chambre est le plus important organisme privé au Québec voué au développement économique.

Contexte

En vue du dépôt de son budget 2020-2021, le gouvernement du Québec mène une consultation qui vise à connaître les préoccupations des acteurs socioéconomiques et de la population, à dresser l'état de la situation et à définir les mesures qu'il devrait envisager en priorité. La Chambre de commerce du Montréal métropolitain (la Chambre) a rencontré le ministre des Finances et son équipe à la mi-janvier pour leur faire part de son analyse de la situation économique du Québec et de la métropole, et des décisions budgétaires qu'elle recommande de prendre. Le présent mémoire fait la synthèse de qui a été présenté au ministre lors de cette rencontre.

Introduction

L'économie mondiale a ralenti en 2019. La guerre commerciale entre les États-Unis et la Chine, les incertitudes entourant le retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne et les tensions géopolitiques au Moyen-Orient ont infligé de la pression sur les institutions économiques et financières mondiales, en plus d'être source d'incertitudes pour les entreprises. Ces tensions commerciales et géopolitiques risquent de se poursuivre en 2020 et tempèrent les perspectives de croissance économique sur la scène internationale. L'annonce d'un accord commercial de phase 1 entre les États-Unis et la Chine est positive, mais l'incertitude persiste puisque les détails de l'accord demeurent flous. Selon le FMI, la croissance des économies avancées devrait atteindre une moyenne de 1,7 % pour 2019 et 2020, et de 1,6 % pour 2021. Aux États-Unis, la croissance moins soutenue de l'investissement privé, qui est liée à ces incertitudes, devrait également modérer la croissance économique¹.

L'économie du Québec, quant à elle, continue de surperformer par rapport aux principaux marchés. Depuis 2018, la croissance économique québécoise surpasse celle du Canada. Elle est stimulée par un secteur manufacturier plus diversifié que celui des autres provinces, un secteur immobilier résidentiel fort, une augmentation des dépenses publiques et une croissance des investissements privés qui mène à une forte création d'emplois. De janvier à octobre 2019, plus de 70 500 emplois se sont créés. En août 2019, le Québec a même enregistré un taux de chômage de 4,7 %², ce qui représente le plus bas taux de chômage jamais enregistré.

La métropole est résolument la locomotive de cette croissance. En 2017, elle a connu une croissance économique de 3,5 %. Il s'agit de la meilleure performance parmi les 20 plus grandes régions métropolitaines d'Amérique du Nord. En 2018, Montréal a poursuivi sur sa lancée et a affiché la plus forte croissance des métropoles canadienne. Tout porte à croire qu'elle aura conservé cette position de tête en 2019³.

¹ International Monetary Fund, *Real GDP Growth*, octobre 2019, [En ligne : https://www.imf.org/external/datamapper/NGDP_RPCH@WEO/OEMDC/ADVEC/WEOWORLD/USA/CAN]

² Statistique Canada, Tableau 14-10-0287-01, *Caractéristiques de la population active, données mensuelles désaisonnalisées et la tendance-cycle, 5 derniers mois*, [En ligne : <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1410028701>]

³ Conference Board of Canada, *Metropolitan Outlook 1: Economic Insights into 13 Canadian Metropolitan Economies — Autumn 2019*, [En ligne : <https://www.conferenceboard.ca/e-library/abstract.aspx?did=10466>]

En 2020, la croissance économique du Québec pourrait toutefois être rattrapée par les soubresauts économiques des principaux marchés internationaux. La croissance moins soutenue anticipée à partir de 2019 aux États-Unis tempère les prévisions de croissance des exportations du Québec. De plus, la forte création d'emplois risque de s'atténuer au cours des prochaines années, maintenant que l'économie se situe dans la zone de plein emploi.

Nos sondages auprès de nos membres indiquent que la rareté de la main-d'œuvre représente l'un des principaux enjeux qui menacent la croissance de nos entreprises. Plus de 75 % des membres de la Chambre estiment que l'impact de la rareté de la main-d'œuvre sur leur croissance est demeuré le même ou s'est détérioré en 2019⁴.

Le défi est donc de poser les gestes qui nous permettront de maintenir le cap sur la croissance à long terme dans un contexte où des chocs négatifs pourraient survenir de l'extérieur, alors que les bases de l'économie locale sont solides, mais tout de même soumises à une pression majeure due à la rareté de la main-d'œuvre. La bonne nouvelle, c'est que le gouvernement du Québec peut profiter de la conjoncture favorable pour poser des gestes structurants pour l'économie, tout en se préservant un coussin financier pour faire face à un éventuel ralentissement de la croissance économique mondiale. C'est une position avantageuse que plusieurs nous envient.

Alors que l'économie québécoise repose sur des bases solides, le gouvernement du Québec jouit présentement d'une situation budgétaire très robuste, caractérisée par une succession de surplus budgétaires importants. Cette situation génère une marge de manœuvre considérable, qui s'accompagne inévitablement d'appels multiples à un accroissement des dépenses de l'État. Au sujet de l'utilisation de cette marge de manœuvre, la Chambre invite le gouvernement à faire preuve de discernement en s'appuyant sur les cinq principes suivants :

1. La vision d'une croissance soutenue et durable doit être au centre des décisions;
2. Les surplus budgétaires doivent servir à financer des interventions structurantes pour l'économie;
3. Le gouvernement du Québec doit profiter de la situation favorable pour alléger le fardeau fiscal des entreprises et des particuliers;
4. Le gouvernement du Québec doit se préserver une marge de manœuvre budgétaire pour faire face aux conséquences d'un éventuel ralentissement prononcé de l'économie mondiale;
5. Les investissements du gouvernement doivent permettre au Grand Montréal de continuer d'assumer le rôle de locomotive puissante pour l'économie du Québec.

Nous appuyons pleinement l'objectif que s'est fixé le gouvernement de combler le retard du Québec en matière de productivité par rapport au reste du Canada et des États-Unis. Nous estimons que cette priorité doit s'accompagner d'investissements importants qui permettent d'accélérer et de réussir la transition qu'effectue notre société vers une économie sombre en carbone. C'est la meilleure façon d'investir dans l'amélioration de la qualité de vie de tous les Québécois et d'augmenter notre capacité collective et individuelle à générer de la richesse à long terme.

En ce qui a trait aux recommandations de la Chambre, elles ont été regroupées selon quatre priorités :

1. **Améliorer l'accès à la main-d'œuvre qualifiée** – Le Québec devra répondre à l'enjeu de la rareté de la main-d'œuvre tout en se préparant au bouleversement du marché du travail lié à l'automatisation et à la transformation numérique. L'augmentation de la demande en main-d'œuvre qualifiée représente une occasion de création de richesse au Québec, si elle est comblée par l'offre, puisque ces nouveaux emplois ont tendance à être bien rémunérés. Le défi est de rehausser la qualification de la main-d'œuvre en augmentant les taux de diplomation – tant au secondaire qu'au collégial et à l'université – et en poursuivant une stratégie d'immigration qui favorise une adéquation entre les qualifications des immigrants et les besoins du marché du travail.

⁴ Chambre de commerce du Montréal métropolitain (CCMM), *Sondage trimestriel du milieu des affaires*, 259 répondants, réalisé en décembre 2019.

2. **Renforcer la compétitivité des entreprises et alléger le fardeau fiscal des particuliers** – Pour renforcer la compétitivité des entreprises, nous recommandons d'utiliser trois leviers essentiels : améliorer la compétitivité du fardeau fiscal des entreprises et des particuliers sur la scène nord-américaine, favoriser le développement des zones d'innovation et accompagner les entreprises de façon plus efficace dans leurs démarches à l'exportation.
3. **Positionner le Québec parmi les leaders de la lutte aux changements climatiques** – Notre avenir collectif exigera que tous les pays s'engagent dans la voie d'une transition rapide vers une économie sobre en carbone. Ceux qui réussiront les premiers auront non seulement contribué à l'amélioration de la santé de la planète, mais ils se seront aussi donné un avantage économique. Ils auront développé des pratiques innovantes pour ajuster leurs processus de fabrication et leurs habitudes de consommation. Nous devons miser sur l'expertise québécoise en matière de mobilité durable et de véhicules électriques et intelligents pour accélérer l'électrification des transports et la modernisation de l'industrie. Nous devons aussi continuer d'ajuster le cadre réglementaire et fiscal pour nous assurer de mettre en place les incitatifs nécessaires pour amener les entreprises et les citoyens à modifier leurs décisions.
4. **Réaliser les projets métropolitains structurants pour l'économie** – La performance robuste de l'économie du Québec et la santé des finances publiques de la province s'expliquent en partie par la renaissance de la métropole, qui a recommencé à jouer son rôle de locomotive économique. Pour poursuivre sur cette lancée, le budget du Québec doit permettre la réalisation de certains projets qui auront un effet structurant sur l'économie de Montréal.

1. Améliorer l'accès à la main-d'œuvre qualifiée

La forte croissance économique du Québec des dernières années, jumelée au resserrement démographique, a causé un important enjeu de rareté de la main-d'œuvre. Au troisième trimestre de 2019, 4 % des emplois disponibles étaient inoccupés, pour un total de 137 530 postes vacants⁵. La forte croissance des secteurs du jeu vidéo, de l'aérospatiale et de l'intelligence artificielle fait augmenter les besoins en main-d'œuvre qualifiée, spécifiquement dans le domaine des technologies de l'information et de la communication. D'ici 2021, 44 000 postes additionnels seront à pourvoir dans ce domaine.

Ces emplois sont bien rémunérés et augmentent la richesse collective du Québec... s'ils sont pourvus. Le gouvernement doit poser les actions nécessaires pour résoudre le problème de rareté de la main-d'œuvre (1) en augmentant le nombre de diplômés dans les formations techniques et universitaires, (2) en haussant le nombre d'immigrants temporaires et permanents, et (3) en soutenant les programmes qui accélèrent l'intégration des immigrants. De leur côté, les entreprises doivent investir dans la formation continue de leurs employés, tout en s'assurant d'inciter leurs jeunes employés à étudier jusqu'à l'obtention de leur diplôme.

Moderniser le système scolaire... et les écoles

Le Québec affiche un taux de diplomation de 64 % pour les études secondaires effectuées en 5 ans, ce qui représente le taux le plus faible parmi l'ensemble des provinces canadiennes. Selon le rapport *Comparer Montréal* réalisé par l'Institut du Québec, le Grand Montréal se classe avant-dernier pour l'indicateur du capital humain sur les quinze régions métropolitaines nord-américaines analysées dans l'étude. La métropole accuse encore un retard important en matière de décrochage scolaire et de taux de diplomation au baccalauréat et aux niveaux supérieurs. Cette situation prévaut pour le Grand Montréal, mais également pour le Québec dans son ensemble. Ces enjeux affectent négativement la croissance de la productivité et expliquent en partie l'écart de richesse entre le Québec et les autres provinces canadiennes⁶.

⁵ Statistiques Canada, [Tableau 14-10-0325-01, Postes vacants, employés salariés, taux de postes vacants et moyenne du salaire offert selon les provinces et territoires, données trimestrielles non désaisonnalisées](https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1410032501) [En ligne : <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1410032501>]

⁶ Institut du Québec, *Comparer Montréal*, août 2019, [En ligne : <https://www.cmm.ca/fr/publications/etude/4e-edition-de-l-etude-comparer-montreal/>]

Par ailleurs, dans un contexte de rareté de la main-d'œuvre où 30 % des emplois vacants n'exigent pas de diplôme, l'attrait d'un emploi obtenu rapidement peut inciter les jeunes au décrochage scolaire et empirer une situation déjà coûteuse pour la société québécoise.

Pertes de revenus liées au décrochage scolaire⁷

	Pertes de revenus individuels	Pertes de revenus fiscaux	Impact sur le PIB
Hommes	432 300 \$	111 600 \$	982 600 \$
Femmes	492 500 \$	100 200 \$	1 119 400 \$

Nos entreprises ont besoin de main-d'œuvre et sont en mesure d'embaucher tous les talents qualifiés disponibles. La Chambre recommande que le prochain budget assure au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) les ressources nécessaires pour accélérer le processus de modernisation du système d'éducation et de ses infrastructures, avec l'objectif explicite d'augmenter les taux de diplomation du Québec. Pour y parvenir, le gouvernement du Québec devra collaborer avec l'ensemble des parties prenantes (institutions d'enseignement, entreprises et autres paliers de gouvernement) pour développer des programmes de formation arrimés aux demandes du marché du travail, en constante évolution.

Pour que ces investissements aient l'effet de levier désiré, le gouvernement devra également charger le MEES d'augmenter la flexibilité des programmes (horaires atypiques, formations courtes et à temps partiel, etc.), et plus particulièrement des programmes au secondaire, afin de favoriser la conciliation études-travail.

L'état des écoles primaires et secondaires demeure préoccupant. L'évaluation du déficit de maintien a presque triplé entre 2016 et 2019, passant de 1,6 milliard de dollars à 4,5 milliards de dollars⁸. De plus, la période des travaux pour la mise à niveau des écoles est limitée à trois mois, ce qui restreint la progression des projets de rénovation. L'amélioration des infrastructures scolaires nécessitera la construction de nouvelles écoles. Le défi, à Montréal, est la forte densité de la population qui crée une pression à la hausse sur le coût des terrains.

La Chambre recommande au gouvernement d'accélérer la mise à niveau des établissements scolaires en créant des incitatifs pour encourager les promoteurs immobiliers à construire des écoles primaires et secondaires dans des milieux densément peuplés.

Recommandation n° 1 : Accorder un financement notable pour accélérer le processus de modernisation du système d'éducation dans le but d'augmenter les taux de diplomation en :

- a) **Collaborant avec l'ensemble des parties prenantes (institutions d'enseignement, entreprises, autres paliers de gouvernement) pour développer des programmes de formation arrimés aux demandes de compétences du marché du travail;**
- b) **Favorisant la conciliation études-travail en augmentant la flexibilité des programmes, plus particulièrement des programmes du secondaire;**
- c) **Accélérant la rénovation des établissements scolaires, en offrant des incitatifs aux promoteurs immobiliers pour qu'ils intègrent la construction de nouvelles écoles primaires et secondaires dans le cadre de leurs projets réalisés dans des milieux densément peuplés.**

⁷ Chambre de commerce du Montréal métropolitain et Réseau réussite Montréal, *Persévérance scolaire et conciliation études-travail : une piste de solution à la pénurie de main-d'œuvre*, août 2019, [En ligne : <https://www.ccm.ca/fr/publications/etude/perseverance-scolaire-et-conciliation-etudes-travail---une-piste-de-solution-a-la-penurie-de-main-d-oeuvre/>]

⁸ Gouvernement du Québec, *Les infrastructures publiques du Québec*, mars 2019, [En ligne : https://www.tresor.gouv.qc.ca/fileadmin/PDF/budget_depenses/19-20/fr/8-Infrastructures_publicques_Quebec.pdf]

Assurer une meilleure intégration des immigrants

Entre 2006 et 2017, les immigrants ont occupé un peu plus de la moitié des quelque 480 000 emplois nets créés, et le taux d'emploi est passé de 71 % à 78 %⁹. Cependant, le Québec fait toujours face à des défis d'intégration des immigrants, même des plus qualifiés. Dans le Grand Montréal, les immigrants affichent les taux de diplomation les plus élevés en Amérique du Nord, mais ont paradoxalement plus de difficultés à s'intégrer que les immigrants de Toronto et de Vancouver. Le taux de chômage des immigrants ayant obtenu un baccalauréat à l'étranger est de 6,4 % à Montréal, comparativement à 4,1 % à Toronto et 2,4 % à Vancouver¹⁰. Plus de 63 % des immigrants qui ont décroché un emploi se trouvent en situation de surqualification¹¹. Il s'agit d'une perte nette de potentiel.

Lors du budget du ministre des Finances 2019-2020, la Chambre a salué l'annonce des 146 millions annuels supplémentaires accordés au ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration pour une période de 5 ans. Il s'agit d'une augmentation annuelle de 42 % du budget de ce ministère¹². Le rôle du gouvernement sera maintenant de veiller à ce que ces sommes octroyées permettent une exécution sans faille de la plateforme ARRIMA et du Programme de l'expérience québécoise (PEQ).

Recommandation n° 2 : Veiller à ce que les sommes octroyées au ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration permettent d'obtenir une exécution rapide et sans faille de la plateforme ARRIMA et du Programme de l'expérience québécoise (PEQ).

2. Renforcer la compétitivité des entreprises et alléger le fardeau fiscal des particuliers

Les échanges commerciaux comptaient pour plus de 63,8 % du PIB du Québec en 2018. Ce ratio a augmenté de 8,7 points de pourcentage au cours des 15 dernières années¹³. Dans un contexte où le Québec s'ouvre de plus en plus au commerce extérieur, les entreprises doivent demeurer compétitives pour croître, notamment sur les nouveaux marchés visés par des accords de libre-échange tels que l'Europe et la zone Asie-Pacifique. Le gouvernement doit s'assurer que l'environnement d'affaires du Québec contribue à rendre nos entreprises plus compétitives au niveau international. L'allègement du fardeau fiscal, une meilleure commercialisation de l'innovation et un accompagnement à l'exportation plus personnalisé sont toutes des mesures nécessaires pour renforcer la compétitivité de nos entreprises.

Alléger le fardeau fiscal des entreprises

En 2018, les États-Unis ont procédé à une importante réforme fiscale des sociétés. Le taux d'imposition de celles-ci est alors passé de 35 % à 21 %. Le taux d'imposition combiné des entreprises américaines (taux fédéral et taux des États) se situe désormais en moyenne à 26,7 %¹⁴, alors qu'il s'élevait à plus de 38,9 % avant la réforme¹⁵. Au Québec, l'impôt fiscal combiné des entreprises est de 26,6 %. La réforme fiscale américaine a ainsi réduit considérablement l'avantage concurrentiel du Québec. En moins d'un an, l'écart du taux d'imposition entre le Québec et les États-Unis a diminué de plus de 12,2 points de pourcentage.

⁹ Institut de la statistique, *Regard sur l'apport grandissant de la population immigrante au marché du travail*, juin 2018, [En ligne : <http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/travail-remuneration/bulletins/flash-info-201807.pdf#page=12>]

¹⁰ Institut du Québec, *Le paradoxe de l'immigration montréalaise*, décembre 2016, [En ligne : https://www.institutduquebec.ca/docs/default-source/infographie/faitssaisants_immigration_dec2016_impression.pdf?sfvrsn=2]

¹¹ *Ibid.*

¹² Ministre des Finances du Québec, *Plan budgétaire*, mars 2019, [En ligne : http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/budget/2019-2020/fr/documents/PlanBudgetaire_1920.pdf]

¹³ Statistique Canada, Tableau 36-10-0222-01, *Produit intérieur brut, en termes de dépenses, provinciaux et territoriaux, annuel (x 1 000 000)*, [En ligne : <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tb1/fr/tv.action?pid=3610022201>]

¹⁴ Tax Foundation, *The United States' Corporate Income Tax Rate is Now More in Line with Those Levied by Other Major Nations*, février 2018, [En ligne : <https://taxfoundation.org/us-corporate-income-tax-more-competitive/>]

¹⁵ *Ibid.*

D'un autre côté, le taux de prélèvement sur la masse salariale du Québec est le plus élevé parmi l'ensemble des provinces du Canada. Il se situe à 15 %, comparativement à 11 % en Ontario. Cet écart s'explique notamment par la cotisation au Fonds des services santé (FSS), où le taux de prélèvement est plus de deux fois plus élevé au Québec qu'en Ontario (4,26 % contre 2 %). Par ailleurs, le Québec est la seule province du Canada à ne pas exempter les PME de la taxe sur la masse salariale.

Dans les années à venir, la taxe sur la masse salariale imposera un fardeau encore plus important aux entreprises. En effet, les cotisations au Régime de rentes du Québec (RRQ) et au Régime de pensions du Canada (RPC) devraient augmenter d'au moins 20 % au cours des six prochaines années en vertu de la bonification du RRQ et du RPC annoncée en 2019 par les gouvernements du Québec et du Canada. Ce fardeau fiscal, déjà très lourd, risque de freiner la capacité d'investissement et d'embauches des entreprises, ce qui aura inévitablement un impact négatif sur leur compétitivité¹⁶.

La Chambre demande au gouvernement du Québec de diminuer le fardeau fiscal des entreprises en réduisant la taxe sur la masse salariale, en plus d'en exempter les PME. La Chambre recommande de réduire spécifiquement le prélèvement attribué au financement du FSS pour alléger la taxe sur la masse salariale imposée aux entreprises.

Recommandation n° 3 : Diminuer le fardeau fiscal des entreprises en réduisant la taxe sur la masse salariale à 11 % pour atteindre le niveau de l'Ontario, et en exempter les PME.

Réduire le fardeau fiscal des particuliers

Parmi les économies avancées, le Québec est l'une des nations où le fardeau fiscal des particuliers est le plus élevé. Le taux de pression fiscale québécois (qui correspond au ratio entre les recettes fiscales collectées et le produit intérieur brut) en 2017 était de 37,3 %, ce qui représente un taux supérieur à la moyenne des pays de l'OCDE et du G7. Au Québec, le taux d'imposition marginal maximal combiné dépasse les 50 % avec un taux de 53 %; il s'agit du taux le plus élevé au Canada¹⁷.

La Chambre réitère sa demande de revoir le régime fiscal québécois pour le rendre plus compétitif. Le Québec devrait abaisser son taux actuel pour obtenir un taux combiné inférieur à 50 %, à l'exemple de ce qui est en vigueur en Colombie-Britannique, où le taux combiné est de 49,8 %¹⁸.

Si le ministre des Finances n'est pas prêt à abaisser les taux d'imposition, il devrait à tout le moins ajuster les seuils d'imposition. À revenu égal, les Québécois paient beaucoup plus d'impôt provincial que les autres Canadiens. À titre d'exemple, un Québécois gagnant un revenu brut de 50 000 dollars paie environ 2 fois plus d'impôt provincial qu'un Ontarien (5286 dollars contre 2680 dollars). Un Québécois gagnant 100 000 dollars paie 1,7 fois plus d'impôt provincial qu'un Ontarien et 1,9 fois plus qu'un Canadien des autres provinces (moyenne canadienne). À 200 000 dollars de revenu, un Québécois paie 1,6 fois plus d'impôt provincial qu'un Ontarien et 1,7 fois plus qu'un citoyen du reste du Canada (moyenne canadienne).

De fait, le régime fiscal du Québec inflige un fardeau fiscal à ses habitants qui est nettement plus lourd que celui des autres Canadiens, et ce, pour tous les niveaux de revenu.

La solution la plus immédiate pour diminuer le fardeau fiscal des Québécois est donc de rehausser les seuils d'imposition. La Chambre recommande au gouvernement d'augmenter les seuils d'imposition afin que l'impôt provincial payé s'aligne progressivement avec celui de l'Ontario, à tous les niveaux de revenu.

¹⁶ Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, *RPC/RRQ : moins d'argent dans vos poches en 2019*, août 2019, [En ligne : <https://www.cfib-fcei.ca/fr/influence/regime-de-pensions-du-canada-rpc-rrq>]

¹⁷ Chaire en fiscalité et en finances publiques, *Bilan de la fiscalité au Québec*, mars 2019, [En ligne : https://cffp.recherche.usherbrooke.ca/wp-content/uploads/2019/03/Bilan2019_f2.pdf]

Recommandation n° 4 : Réduire le fardeau fiscal des particuliers en :

- a) Réduisant le taux marginal maximal d'imposition combiné des particuliers pour qu'il soit inférieur à 50 %;**
- b) Augmentant les seuils d'imposition afin d'aligner l'impôt provincial payé par les Québécois avec celui des Ontariens, et ce, à tous les niveaux de revenu.**

Financer adéquatement le développement des zones d'innovation

La croissance de la productivité du travail est insuffisante. Le Québec a connu une croissance annuelle moyenne de 1,2 % au cours des 36 dernières années, ce qui correspond à la cinquième plus faible croissance parmi les vingt pays de l'OCDE¹⁹. Le manque de productivité a limité la capacité du Québec à générer de la richesse, ce qui a un impact direct sur le revenu disponible des ménages. En 1981, le Québec était au 6^e rang des provinces en matière de revenu disponible des ménages. En 2017, il a chuté au dernier rang. Rattraper notre retard de productivité doit être une priorité collective.

La Chambre a salué l'adoption de la *Loi concernant principalement l'organisation gouvernementale en matière d'économie et d'innovation* (loi n° 27) qui élargit le mandat d'Investissement Québec afin de renforcer la productivité, la compétitivité et l'internationalisation des entreprises, avec la création d'Investissement Québec International. Dans ce contexte, le projet de développement de zones d'innovation du gouvernement du Québec arrive à point. De telles zones visent à augmenter la commercialisation des innovations, à soutenir l'exportation des innovations et à attirer les investissements privés, locaux et étrangers. Un des défis du développement des zones d'innovation est de trouver un moyen efficace et sécuritaire de partage de données et d'information au sein de l'ensemble des parties prenantes (entreprises et entrepreneurs locaux, centres de recherche et investisseurs).

La Chambre recommande au gouvernement d'octroyer les fonds nécessaires à la mise en place de plateformes sécuritaires de partage de données et d'information pour les zones d'innovation.

Recommandation n° 5 : Prévoir les fonds nécessaires à la mise en place de plateformes sécuritaires de partage de données et d'information dans les zones d'innovation.

Favoriser l'internationalisation des PME

Nous appuyons l'objectif fixé par le gouvernement du Québec de rehausser considérablement le ratio des exportations sur le PIB. Selon les plus récentes données, seulement 10,6 % des PME québécoises avaient exporté en 2017. La métropole performe seulement un peu mieux avec 15,6 %²⁰. Pourtant, le Québec et le Canada représentent des petits marchés.

La Chambre a appuyé la refonte du dispositif d'appui à l'exportation. Dans le cadre de cette réforme, nous estimons que plusieurs organismes pourraient être appelés à accroître leurs niveaux d'intervention auprès des entreprises actives dans toutes les régions du Québec. Ainsi, les organismes régionaux de promotion des exportations (ORPEX) ont établi une relation de proximité avec leur communauté d'affaires leur permettant de développer une expertise en organisation d'activités internationales et en conseils stratégiques à l'exportation. La Chambre recommande au gouvernement du Québec d'octroyer les fonds nécessaires à Investissement Québec International afin d'améliorer l'efficacité de l'accompagnement des ORPEX auprès des PME qui sont en phase de développement d'affaires à l'international.

¹⁹ Centre sur la productivité et la prospérité au Québec, *Productivité et prospérité au Québec, bilan 2018*, mars 2019, [En ligne : <http://cpp.hec.ca/wp-content/uploads/2019/03/PP-2018-01.pdf>]

²⁰ Innovation, Sciences et Développement économique Canada, *Enquête sur le financement et la croissance des petites et moyennes entreprises 2017*, novembre 2018, [En ligne : [https://www.ic.gc.ca/eic/site/061.nsf/vwapi/SFGSME-EFCPME_2017_fra_revised_March-21.pdf/\\$file/SFGSME-EFCPME_2017_fra_revised_March-21.pdf](https://www.ic.gc.ca/eic/site/061.nsf/vwapi/SFGSME-EFCPME_2017_fra_revised_March-21.pdf/$file/SFGSME-EFCPME_2017_fra_revised_March-21.pdf)]

Recommandation n° 6 : Octroyer à Investissement Québec International les fonds nécessaires à l'augmentation de l'efficacité des organismes régionaux de promotion des exportations (ORPEX) en :

- a) Offrant des services personnalisés qui répondent aux besoins des PME et en étendant la période d'accompagnement;**
- b) Élaborant une campagne de notoriété qui explique le rôle des ORPEX ainsi que le rôle de l'ensemble des acteurs de la chaîne de services d'accompagnement à l'exportation;**
- c) Amenant des acteurs reconnus dans le domaine à utiliser le réseau des ORPEX pour recruter les entreprises qui ont un intérêt stratégique à participer aux missions internationales.**

La création d'Investissement Québec International par le gouvernement du Québec permettra l'accompagnement des grandes entreprises dans leur développement d'affaires à l'international.

Le défi est de trouver les moyens pour inciter nos PME à exporter davantage, sachant qu'elles sont proportionnellement moins actives sur les marchés internationaux que les PME du reste du Canada. Un des enjeux pour les PME qui amorcent leurs démarches à l'exportation est le coût de participation aux missions internationales.

La Chambre demande au gouvernement du Québec d'octroyer à Investissement Québec International les fonds nécessaires pour mettre en place un programme qui financerait en partie le coût de participation des PME qualifiées aux missions internationales.

Recommandation n° 7 : Octroyer les fonds nécessaires à Investissement Québec International pour la mise en place d'un programme qui financerait en partie le coût de participation des PME qualifiées aux missions internationales.

3. Positionner le Québec comme leader de la lutte aux changements climatiques

Les coûts liés aux changements climatiques et à la pollution dans le monde sont réels et majeurs. L'*International Institute for Sustainable Development* (IISD) estime que les coûts de la pollution se sont élevés à 39 milliards de dollars au Canada pour l'année 2015 uniquement. Au Québec, l'augmentation moyenne de la température des 50 prochaines années pourrait entraîner des coûts de plus de 33 milliards de dollars²¹. Dans un tel contexte, le gouvernement du Québec doit déployer tous les efforts possibles afin de respecter sa cible de diminution de gaz à effet de serre d'ici 2030 (-37,5 % par rapport à 1990) ainsi que celle de 2050 (-80 %).

Le secteur des transports est celui qui émet le plus de GES au Québec (43,3 % de l'ensemble des GES émis en 2017²²). Un investissement soutenu en mobilité durable est donc indispensable pour lutter contre les changements climatiques. Les sommes octroyées devront servir à financer la réalisation des projets de transport en commun lourd et l'accélération de l'électrification des transports, qui contribueront à diminuer les émissions de GES tout en favorisant le développement économique. Le gouvernement devra aussi modifier la taxe sur l'essence qui deviendra désuète au fur et à mesure que l'électrification des transports progressera.

D'autres changements dans l'organisation de nos industries seront probablement nécessaires pour atteindre ces cibles. Une économie qui minimise les pertes et les déchets optimise l'utilisation des ressources et de l'énergie requises dans la production de nouveaux biens. Le gouvernement devrait ainsi collaborer avec l'ensemble des industries pour identifier et soutenir les initiatives d'opérationnalisation de l'économie circulaire.

²¹ Ouranos, *Le coût de l'inaction face aux changements climatiques*, décembre 2017, [En ligne : https://ceriu.qc.ca/system/files/2018-02/A2.5_L.Dasilva_0.pdf]

²² Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, *Inventaire québécois des émissions de gaz à effet de serre*, [En ligne : <http://www.environnement.gouv.qc.ca/changements/ges/>]

Développer la mobilité durable

Le développement de la mobilité durable est prioritaire. La région métropolitaine souffre d'importants problèmes de congestion, qui nuisent à sa productivité, à sa performance économique et à l'environnement. Les coûts annuels de cette congestion ne cessent d'augmenter et ont été estimés à plus de 4,2 milliards de dollars pour l'année 2018²³.

La Chambre juge indispensable le développement du transport collectif et salue les efforts qui ont été déployés dans les projets du REM et du prochain prolongement de la ligne bleue du métro. La Chambre réitère l'importance de développer le réseau de transport par itération afin de concrétiser les projets en continuité. Pour ce faire, nous recommandons l'instauration d'un bureau de projets permanent, encadré par des pratiques de gouvernance efficaces.

Le Québec doit également accélérer l'électrification de ses transports dans le but d'atteindre ses objectifs d'émission de GES. L'électrification des transports représente non seulement une source de réduction des GES, mais aussi d'innovation et de développement économique. La Chambre recommande de poursuivre le financement des incitatifs pour l'achat de véhicules électriques (par ex., subventions spécifiques et contrat d'achat groupé).

Depuis 2011, le gouvernement s'est engagé à effectuer l'électrification progressive de son parc automobile. Le ministère des Transports a atteint son objectif de compter 1000 véhicules électriques parmi son parc automobile d'ici 2020, représentant environ 15 % de sa flotte totale²⁴. Dans un contexte où les prix des véhicules électriques deviendront de plus en plus compétitifs, le gouvernement devrait être en mesure d'accélérer l'électrification de son parc automobile. La Chambre recommande au gouvernement d'octroyer les fonds nécessaires permettant la réalisation d'un parc automobile gouvernemental à 50 % électrique d'ici 2025.

Recommandation n° 8 : Soutenir le développement de la mobilité durable en :

- a) Octroyant les fonds nécessaires à l'instauration d'un bureau de projets permanent dont le rôle est de planifier et de concrétiser les projets de transport en commun de manière itérative et continue;**
- b) Poursuivant le financement des incitatifs pour l'achat de véhicules électriques (par ex., subventions spécifiques et contrat d'achat groupé);**
- c) Fixant l'objectif d'un parc automobile gouvernemental qui soit à 50 % électrique d'ici 2025.**

Planifier la transition vers une économie circulaire

L'économie linéaire de nos industries génère énormément de déchets. Le Canada détient le titre peu enviable de champion de la production de déchets par habitant au sein des pays de l'OCDE, avec l'équivalent de près d'une tonne produite par habitant annuellement (2014), et le Québec arrive deuxième parmi les provinces canadiennes²⁵.

La Chambre soutient que l'économie du Québec doit amorcer un virage et que le gouvernement devrait soutenir les initiatives d'économie circulaire telles que les filières de recyclage, le reconditionnement, les synergies et les symbioses industrielles. Ces initiatives peuvent également constituer un levier de croissance économique en favorisant l'essor de nouveaux modèles d'affaires et le développement de technologies et de produits plus économes en ressources. La chaîne du polyester qui regroupe les firmes Suncor, Chimie Parachem, Indorama PTA Montréal et Selenis Canada est un exemple d'initiative d'économie circulaire qui présente des gains économiques et environnementaux concrets. Le produit final

²³ Communauté métropolitaine de Montréal, *Recommandations dans le cadre des consultations prébudgétaires 2019-2020*, février 2019, [En ligne : http://consultations.finances.gouv.qc.ca/Consultprebudg/2019-2020/memoires/Consultations1920_CMM.pdf]

²⁴ Électricité Plus, *Le parc automobile gouvernemental électrifié à 16 %*, avril 2018, [En ligne : <https://electricite-plus.com/2018/04/18/le-parc-automobile-gouvernemental-electrifie-a-16/>]

²⁵ La Commission de l'Écofiscalité du Canada, *Cutting the waste*, octobre 2018, [En ligne : <https://ecofiscal.ca/wp-content/uploads/2018/10/Ecofiscal-Commission-Solid-Waste-Report-Cutting-the-Waste-October-16-2018.pdf>]

de ce regroupement est le polyéthylène téréphtalate, un plastique recyclable expédié principalement vers les marchés américains et internationaux.

RECYC-QUÉBEC a déjà posé des actions concrètes pour permettre à la province d'amorcer son virage vers l'économie circulaire mais, pour accélérer cette transition, il faudra assurer l'implication des entreprises et du secteur privé. Afin de lever les fonds d'investissements privés nécessaires, la Chambre recommande au gouvernement du Québec de créer un nouveau programme de financement pour les initiatives en économie circulaire. Ce programme suivrait le concept de la supergrappe SCALE.AI, où un certain pourcentage de l'argent investi par une entreprise est égalé par le gouvernement.

Recommandation n° 9 : Mettre sur pied un programme de financement des initiatives d'économie circulaire dans lequel une part de l'investissement des entreprises est égalée par le gouvernement.

Taxe kilométrique

La Chambre appuie l'utilisation du principe d'utilisateur-payeur qui permet de diminuer les externalités négatives associées au transport de personnes. Ce sont des moyens efficaces pour obtenir un financement en provenance des véritables bénéficiaires des infrastructures publiques, tout en créant des incitatifs clairs qui encouragent les citoyens à modifier leurs comportements.

La Chambre privilégie le remplacement de la taxe sur le carburant par une taxe kilométrique. Son caractère flexible permet une tarification dynamique en fonction des zones parcourues, du type de carburant utilisé, du format de véhicule, de l'heure de la journée, de l'intensité de la congestion et du nombre de passagers. En plus d'être équitable et prévisible pour les utilisateurs, ce levier de financement permet de réduire la congestion routière. La Chambre souhaite que le gouvernement établisse une stratégie gouvernementale pour remplacer la taxe sur le carburant par une taxe kilométrique.

Recommandation n° 10 : Amorcer les travaux préparatoires pour instituer d'ici cinq ans une taxe prélevée en fonction des kilomètres parcourus qui viendrait compenser la baisse de revenus générés par la taxe sur l'essence. Les revenus de cette taxe kilométrique devraient être dédiés à l'amélioration du dispositif de transport routier et au déploiement du transport collectif sur le territoire.

4. Réaliser les projets métropolitains structurants pour l'économie

Montréal a retrouvé son rôle de locomotive économique, au bénéfice de l'ensemble du Québec. On doit s'assurer que la métropole puisse poursuivre sur cette voie. Pour y arriver, le budget du Québec doit soutenir la réalisation des projets structurants nécessaires à son développement économique. Dans le cadre du prochain budget, nous demandons au gouvernement de prévoir le financement de trois projets majeurs.

Le site du Royal Victoria et le Palais des congrès

La reconversion du site de l'hôpital Royal Victoria est l'un des projets d'infrastructure patrimoniale les plus importants pour la métropole à l'heure actuelle. Les premières consultations sur la mise en valeur du site datent de 1998 et le gouvernement est aujourd'hui aux prises avec des bâtiments vacants et mal entretenus, dont les coûts d'entretien et de maintien s'élèvent à près de 14 millions de dollars par année.

L'Université McGill a proposé la construction d'un nouveau campus sur le site. Il s'agit d'un projet d'infrastructure évalué à plus de 600 millions de dollars dont l'importance est stratégique alors que la métropole s'oriente de plus en plus vers une économie du savoir. Cependant, avant de pouvoir mettre en branle le projet, le gouvernement doit s'entendre avec l'Université McGill sur les paramètres financiers liés

à la mise en valeur du site. La Chambre demande au gouvernement d'enclencher rapidement le processus menant à la reconversion du site Royal Victoria en octroyant un mandat à l'Université McGill et en finançant le projet à la hauteur de 300 millions de dollars.

L'agrandissement du Palais des congrès de Montréal est également prioritaire. Grâce au travail acharné d'intervenants des milieux économique, touristique, universitaire et politique, Montréal est devenue une destination privilégiée pour la tenue de congrès et d'événements internationaux. Pour une deuxième année consécutive, elle se classe au premier rang des villes ayant accueilli le plus de congrès internationaux dans les Amériques²⁶. Étant donné le manque d'espace, le Palais des congrès de Montréal doit malheureusement refuser les demandes de plusieurs groupes et associations internationales. Le manque à gagner est important : les activités du Palais génèrent des retombées économiques considérables principalement attribuables au tourisme d'affaires. La clientèle d'affaires est particulièrement prisée en raison de sa plus grande capacité à dépenser. L'agrandissement est indispensable et le gouvernement devrait s'engager à le réaliser d'ici 2024.

Recommandation n° 11 : Réaliser les projets nécessaires au développement économique de la métropole en :

a) Enclenchant rapidement le processus menant à la reconversion du site du Royal Victoria en octroyant un mandat à l'Université McGill et en réservant une enveloppe de 300 millions de dollars pour la réalisation du projet;

b) Démarrant le processus menant à l'agrandissement du Palais des congrès afin qu'il soit rénové d'ici 2024 et en lui consacrant 350 millions de dollars.

L'Est de Montréal

La contamination des terrains dans l'Est de Montréal constitue un véritable obstacle au développement du territoire, car les risques associés à la réhabilitation des sols sont souvent trop élevés pour attirer les investisseurs privés. Actuellement, des millions de pieds carrés ne peuvent être redéveloppés en raison de leur contamination résiduelle, laquelle présente souvent des niveaux de toxicité élevés qui rendent la décontamination particulièrement coûteuse²⁷.

Dans le cadre de la *Déclaration pour revitaliser l'Est de Montréal*, le gouvernement du Québec a promis un investissement de 100 millions de dollars pour la décontamination des sols de l'Est de Montréal. La Chambre salue cet engagement, mais estime que les sommes seront insuffisantes compte tenu des besoins. Nous croyons qu'une enveloppe de 700 millions de dollars sera requise au cours des quatre prochaines années, à financer en parts égales par le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec. Pour sa part, la Ville de Montréal aura pour lourde tâche de financer le déploiement ou la mise à niveau des infrastructures municipales dans ces territoires présentement très mal desservis.

Recommandation n° 12 : Le gouvernement doit soutenir le développement de l'Est de Montréal en octroyant 350 millions de dollars au cours des quatre prochaines années pour la décontamination des sols, une somme qui devra être égalée par le gouvernement du Canada.

²⁶ L'Union des associations internationales, *Classement des Amériques*, [En ligne : <https://congresmtl.com/2019/06/montreal-destination-no-1-des-congres-internationaux-dans-les-ameriques-pour-une-deuxieme-annee-consecutive/>]

²⁷ Chambre de commerce de l'Est de Montréal, *Cap sur l'Est*, octobre 2019, [En ligne : https://cdn.ccemontreal.ca/wp-content/uploads/2019/10/08112504/CCEM-Livre-blanc_1.1_web.pdf]

Conclusion

Le Québec et sa métropole ont connu une performance économique impressionnante au cours des dernières années. Le gouvernement du Québec doit tout de même se montrer prudent : le contexte économique mondial tempère les prévisions de croissance des prochaines années.

Un meilleur accès à la main-d'œuvre qualifiée, un renforcement de la compétitivité des entreprises et une transition énergétique engagée permettront au Québec d'augmenter sa capacité à générer de la richesse tout en luttant contre les changements climatiques. La métropole joue le rôle de moteur pour la croissance économique du Québec et le gouvernement devra assurer la réalisation des projets clés à son développement.

La Chambre recommande au gouvernement d'agir selon quatre priorités :

1. Répondre au besoin de main-d'œuvre qualifiée;
2. Renforcer la compétitivité des entreprises et réduire le fardeau fiscal des particuliers;
3. Positionner le Québec parmi les leaders de la lutte aux changements climatiques;
4. Financer la réalisation de trois projets métropolitains structurants.

En misant sur ces priorités dans son prochain budget, le gouvernement pourra assurer une croissance soutenue et durable à la province et à sa métropole.

Synthèse des recommandations

Recommandation n° 1 : Accorder un financement notable afin d'accélérer le processus de modernisation du système d'éducation dans le but d'augmenter les taux de diplomation en :

- a) Collaborant avec l'ensemble des parties prenantes (institutions d'enseignement, entreprises, autres paliers de gouvernement) pour développer des programmes de formation arrimés aux demandes de compétences du marché du travail;
- b) Favorisant la conciliation études-travail en augmentant la flexibilité des programmes, plus particulièrement des programmes du secondaire;
- c) Accélérant la rénovation des établissements scolaires en offrant des incitatifs aux promoteurs immobiliers pour qu'ils intègrent la construction d'écoles primaires et secondaires dans le cadre de leurs projets réalisés dans des milieux densément peuplés.

Recommandation n° 2 : Veiller à ce que les sommes octroyées au ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration permettent une exécution sans faille de la plateforme ARRIMA et du Programme de l'expérience québécoise (PEQ).

Recommandation n° 3 : Diminuer le fardeau fiscal des entreprises en réduisant la taxe sur la masse salariale à 11 % pour atteindre le niveau de l'Ontario, et en exempter les PME.

Recommandation n° 4 : Réduire le fardeau fiscal des particuliers en :

- a) Réduisant le taux marginal maximal d'imposition combiné des particuliers à 49,8 %;
- b) Augmentant les seuils d'imposition afin d'aligner l'impôt provincial payé par les Québécois avec celui des Ontariens, et ce, à tous les niveaux de revenu.

Recommandation n° 5 : Prévoir les fonds nécessaires à la mise en place de plateformes sécuritaires de partage de données et d'information dans les zones d'innovation.

Recommandation n° 6 : Octroyer à Investissement Québec International les fonds nécessaires à l'augmentation de l'efficacité des organismes régionaux de promotion des exportations (ORPEX) en :

- a) Offrant des services personnalisés qui répondent aux besoins des PME et en étendant la période d'accompagnement;
- b) Élaborant une campagne de notoriété qui explique le rôle des ORPEX ainsi que le rôle de l'ensemble des acteurs de la chaîne de services d'accompagnement à l'exportation;
- c) Amenant des acteurs reconnus dans le domaine à utiliser le réseau des ORPEX pour recruter les entreprises qui ont un intérêt stratégique à participer aux missions internationales.

Recommandation n° 7 : Octroyer les fonds nécessaires à Investissement Québec International pour la mise en place d'un programme qui financerait en partie le coût de participation des PME qualifiées aux missions internationales.

Recommandation n° 8 : Soutenir le développement de la mobilité durable en :

- a) Octroyant les fonds nécessaires à l'instauration d'un bureau de projets permanent dont le rôle est de planifier et de concrétiser les projets de transport en commun de manière itérative et continue;
- b) Poursuivant le financement des incitatifs pour l'achat de véhicules électriques (par ex., subventions spécifiques et contrat d'achat groupé);
- c) Fixant l'objectif d'un parc automobile gouvernemental qui soit à 50 % électrique d'ici 2025.

Recommandation n° 9 : Mettre sur pied un programme de financement des initiatives d'économie circulaire dans lequel une part de l'investissement des entreprises est égalée par le gouvernement.

Recommandation n° 10 : Amorcer les travaux préparatoires pour instituer d'ici cinq ans une taxe prélevée en fonction des kilomètres parcourus qui viendrait compenser la baisse de revenus générés par la taxe sur l'essence. Les revenus de cette taxe kilométrique devraient être dédiés à l'amélioration du dispositif de transport routier et au déploiement du transport collectif sur le territoire.

Recommandation n° 11 : Réaliser les projets nécessaires au développement économique de la métropole en :

- a) Enclenchant rapidement le processus menant à la reconversion du site du Royal Victoria en octroyant un mandat à l'Université McGill et en réservant une enveloppe de 300 millions de dollars pour la réalisation du projet;
- b) Démarrant le processus menant à l'agrandissement du Palais des congrès afin qu'il soit rénové d'ici 2024 et en lui consacrant 350 millions de dollars.

Recommandation n° 12 : Le gouvernement doit soutenir le développement de l'Est de Montréal en octroyant 350 millions de dollars au cours des quatre prochaines années pour la décontamination des sols, une somme qui devra être égalée par le gouvernement du Canada.